

Vendredi 13 mars 2020

Coronavirus/COVID-19 – Mesures mises en œuvre par la Ville de Rouen

Le Président de la République s'est exprimé hier soir sur l'évolution de la pandémie de Coronavirus/COVID-19. A cette occasion, il a annoncé plusieurs mesures visant notamment à protéger nos compatriotes, en particulier les plus fragiles, et à freiner la propagation du virus, notamment par la fermeture de tous les établissements d'enseignements.

Pour Yvon ROBERT : « *Dans ce contexte exceptionnel, où les interrogations et les inquiétudes sont bien évidemment légitimes, il ne faut pas céder à la panique. Affronter cette crise de manière responsable et collective permettra d'en sortir plus sereinement et rapidement* ».

Il est important de rassurer, protéger avec des mesures de précaution permettant que la vie quotidienne des Rouennaises et des Rouennais, des habitants de notre métropole, puissent néanmoins continuer. Pour cela, il faut rappeler sans cesse les gestes simples pour éviter la propagation du virus : se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, porter un masque si vous êtes malade, respecter une distance de précaution entre les personnes.

1. En tant que Maire, il m'appartient de veiller à protéger les agents municipaux tout en assurant la continuité du service public. Des consignes sont ainsi données à l'administration pour mettre en œuvre le plan de continuité des services en adoptant les principes de précaution nécessaires. Certains équipements municipaux seront fermés au public dès demain (piscines, bibliothèques, gymnases, Gros-Horloge) tout comme le Conservatoire.
2. Il est aussi de notre responsabilité collective de faire appliquer les consignes décidées par l'Etat pour protéger nos concitoyens. Les manifestations de plus de 100 personnes seront annulées ou reportées. Il est conseillé d'effectuer les démarches administratives en ligne.
3. Le Président a également confirmé le maintien des élections municipales les 15 et 22 mars. Malgré un contexte particulier, il est important d'assurer la continuité de notre vie démocratique. A cette fin, toutes les mesures sont prises pour assurer le bon déroulement des opérations de vote à Rouen et garantir la sécurité des électeurs et des personnes assurant la tenue des bureaux de vote :
 - l'affichage des consignes données par l'Etat sera effectué à l'entrée des 60 bureaux de vote de la Ville afin de rappeler les gestes barrières

- des points d'eau avec du savon seront à disposition des électeurs dans les bureaux de vote pour pouvoir se laver les mains. Ils feront l'objet d'au moins un nettoyage durant la journée de vote. Des lingettes sont également mises à disposition des équipes présentes.

- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des personnes qui vont passer la journée dans les bureaux de vote (présidents, assesseurs, personnels administratifs)

- les stylos sont prévus en nombre et seront nettoyés régulièrement. Les électeurs sont néanmoins invités à apporter leur propre stylo afin d'épargner à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile

- il est aussi conseillé aux électeurs d'effectuer leur vote aux heures les plus creuses (milieu de matinée 9h00/10h30, en début d'après-midi 13h00/16h00) afin d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'électeurs dans les bureaux en même temps

« Dans un moment comme celui que nous vivons, nous devons impérativement être soudés et solidaires car le repli sur soi et les actions solitaires seraient contre-productifs. La mobilisation de la Ville est totale. L'esprit de responsabilité doit nous guider et nous rassembler. Vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour agir en ce sens » conclut Yvon ROBERT.

Toutes les informations utiles sont à retrouver sur le site internet de la Ville www.rouen.fr et sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter).